



ADEME :

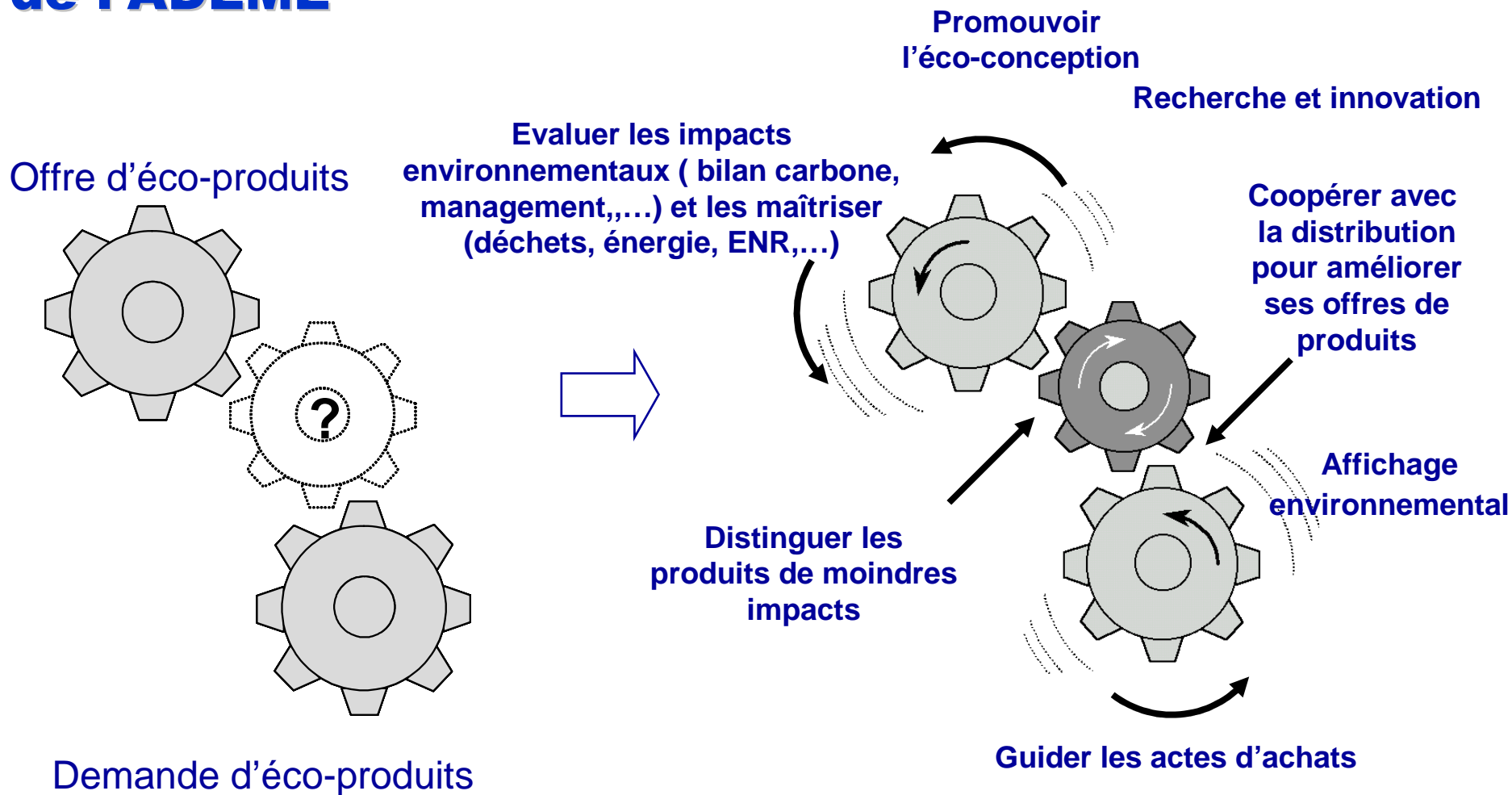
Réconcilions progrès et environnement :

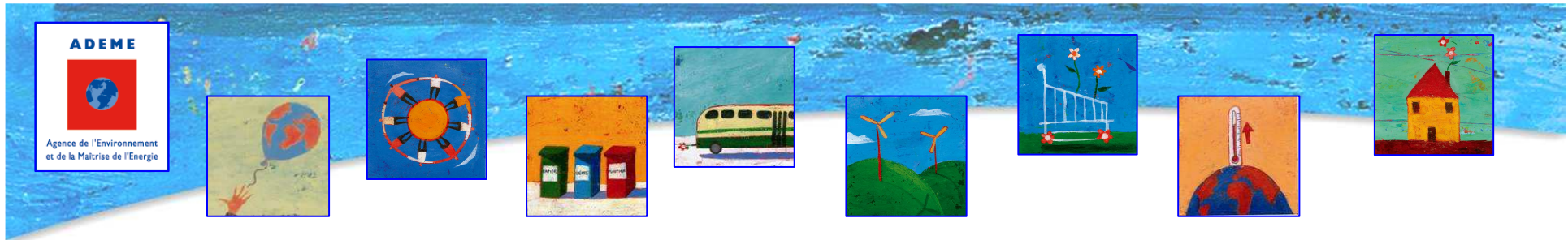
Pourquoi l'écologie industrielle

Par Christophe Hévin - Direction Régionale ADEME Midi-Pyrénées
Rue Jean Bart - BP 672 – 31319 Labège Cedex
www.ademe.fr/midi-pyrenees
christophe.hevin@ademe.fr



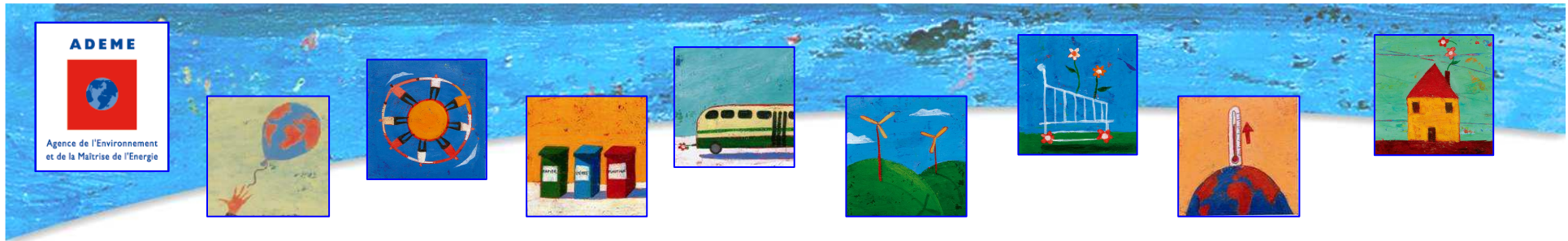
Les activités production et consommation durable de l'ADEME





Marges de progrès - approche site

- **Vers l'autonomie énergétique des entreprises :**
 - économies d'énergie (opération collectives réseau consulaire, centres techniques ou interprofessions) ou soutien individuel,
 - bâtiments plus performant,
 - énergies renouvelables (bois, biogaz, solaire,...)
- **Meilleure gestion des déchets, notamment organiques et BTP**



Marges de progrès

- **Approche transversale :**
 - **Management environnemental, ISO 14001 + pour les PME 1,2,3, et ENVOL,**
 - **Le Bilan Carbone,**
 - **L'analyse du cycle de vie**

- **Approche globale : prise en compte du territoire – collectivités + activités économiques**
 - **Ecologie industrielle – déchets => matières premières, énergie**



Plan déchets

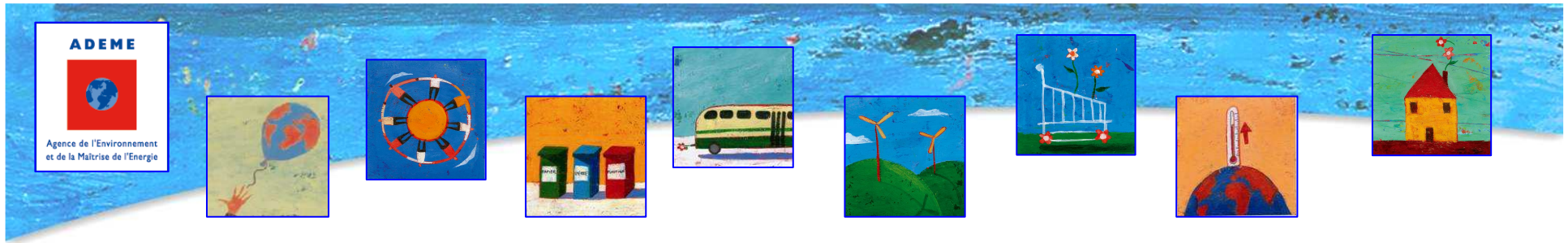
- **Renforcer la réduction à la source des déchets**
(seule la prévention des déchets n'entraîne aucun impact environnemental)
- Développer les **recyclages organiques et matières** (notamment les déchets du BTP)
- Réduire les quantités partant en incinération ou en stockage
 - Diminution de **15 %** à l'horizon 2012



Fonds chaleur renouvelable

- **Mécanisme d'aide du fonds chaleur**
 - Aide à la production d'EnR thermique (aide en fonction du nombre de tep produites par l'installation),
 - Aide dimensionnée pour déclencher seule le projet (règles de cumul avec d'autres fonds : Région, FEDER, ...),
 - Analyse économique des projets : kWh EnR produit, inférieur de -5% à la solution de référence
 - Pour les projets de plus de 1000 TEP, appel à projet BCIA et sélection sur performance.

- **Bois-Biomasse, Solaire, Biogaz, Géothermie**



Merci de votre attention !





Pour réduire les émissions de GES, il faut aussi agir sur la production et sur la consommation :

- soutenir l'offre de produits (et pas seulement agir sur la demande),
- participer à la mutation du système productif régional : promouvoir l'éco-conception, évaluer les impacts environnementaux (bilan carbone, management,...) et les maîtriser (investissements déchets, énergie, logistique, ENR,...), favoriser les achats verts des entreprises,
- agir sur la consommation : distinguer les produits de moindres impacts (labels, étiquetage carbone,...), guider les actes d'achats et informer les acheteurs, développer les circuits courts de distribution.